



PROVINCE DE QUÉBEC
MRD DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une session du conseil qui se tiendra à **19h30 le 10 septembre 2018**, à la salle du conseil au 290 rue Principale, Saint-Romain, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 3 189 172, situé 323 rue Rodrigue, propriété de monsieur Lorenzo Isabel et le lot 3 189 173, situé au 325 rue Rodrigue, propriété de monsieur Réal Poirier.

Cette demande a pour but de :

Permettre de régulariser une situation dérogatoire.

Il est trouvé que la marge de recul avant de chacune des propriétés du 323 et du 325 est moindre que 7,50 mètres, tel que stipulé à l'article 7.4.2.1 du règlement de zonage 2012-257.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Romain, ce 28^{ème} jour du mois d'août 2018.

Jacinthe Maher
Directrice générale / secrétaire-trésorière